



PLAN D'ACTION 2020-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR



Cette publication a été réalisée
par la Direction de la planification et de la performance organisationnelle
en collaboration avec la Direction des communications.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 552-5158
Télécopieur : 418 643-9226
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-88528-3 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Présentation du Secrétariat du Conseil du trésor	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs organisationnelles	1
Principales fonctions	2
Emplacement et caractéristiques physiques des lieux de travail	2
Responsabilité et contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux	3
Processus d'élaboration du plan d'action	3
Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées	4
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées	4
Santé et sécurité au travail	6
Sensibilisation du personnel	7
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées	8
Adoption et diffusion du plan d'action	10
Suivi et mise à jour du plan d'action 2020-2023	10
Pour nous joindre	10

INTRODUCTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier (article 61.1). Dans le contexte de sa mission au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat du Conseil du trésor participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Le Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées présente les engagements et les mesures qu'entend prendre le Secrétariat afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration de ces personnes.

La période d'application du présent plan d'action s'échelonne du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, et une reddition de compte annuelle sera rendue publique.

PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Mission

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

Vision

Une organisation reconnue pour l'expertise de son personnel et vouée au développement d'une administration publique performante.

Valeurs organisationnelles

Sens de l'État, rigueur et collaboration.

Principales fonctions

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor et à sa présidente en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que la gestion contractuelle;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements.

Emplacement et caractéristiques physiques des lieux de travail

Les bureaux du Secrétariat se situent principalement au 875, Grande Allée Est, à Québec. Le Secrétariat occupe également deux bureaux à Montréal, soit au 500, boulevard René-Lévesque Ouest et au 380, rue Saint-Antoine Ouest. L'immeuble du 875, Grande Allée Est (édifices H et J) a été construit en 1972, soit avant l'entrée en vigueur de la réglementation de 1976, qui prévoyait l'accessibilité des bâtiments pour les personnes en fauteuil roulant. Depuis l'introduction de cette réglementation, différents travaux ont été réalisés pour corriger ou éliminer des obstacles qui limitent l'accès des personnes handicapées à leur lieu de travail. Les immeubles occupés par le Secrétariat sont des propriétés du gouvernement du Québec et ils sont gérés par la Société québécoise des infrastructures, à l'exception de quelques immeubles ou parties d'immeuble qui sont en location.

RESPONSABILITÉ ET CONTRIBUTION DU SECRÉTARIAT AUX CHANTIERS ET AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Le Secrétariat est responsable du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, mis en place en février 1981. Ce programme offre l'occasion aux gestionnaires des ministères et des organismes d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées afin que celles-ci acquièrent des connaissances et des habiletés professionnelles en occupant un emploi rémunéré dans la fonction publique du Québec. Le Secrétariat est responsable de l'élaboration et du financement du programme, alors qu'Infrastructures technologiques Québec est chargé de son administration. Le Secrétariat fait également la promotion du programme auprès des ministères et des organismes et participe au comité d'évaluation et de sélection des projets d'emploi, en plus d'assurer le suivi et l'évaluation des résultats.

Par ailleurs, le Secrétariat est membre non votant du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et il participe à l'élaboration de divers projets de politiques et de plans d'action pilotés par des partenaires gouvernementaux, notamment au sein du comité interministériel responsable de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action du Secrétariat découle d'une étroite collaboration des représentantes et des représentants des unités administratives responsables des mesures retenues. Outre leur participation à l'élaboration du présent Plan d'action, ces unités administratives en assurent la mise en œuvre et en effectuent le suivi, avec le soutien et l'accompagnement de la coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Plus particulièrement, des personnes qui représentent les directions et les sous-secrétariats suivants ont participé à l'élaboration de ce plan d'action :

- Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique ;
- Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique ;
- Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle ;
- Direction générale adjointe de l'administration ;
- Direction principale des ressources humaines ;
- Direction des communications ;
- Direction de la planification et de la performance organisationnelle (coordination).

En respect des exigences légales, la production de ce plan d'action s'appuie sur l'analyse des résultats obtenus l'année précédente, publiés dans le Bilan des réalisations 2019-2020 découlant du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022 du Secrétariat du Conseil du trésor.

PLAN D'ACTION 2020-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle 1 Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, à obtenir une première expérience de travail significative.

Engagement 1.1 Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées ;
- soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du Programme.

Indicateur de résultats

Nombre d'embauches et pourcentage.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 1.1.2

Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures qui favorisent l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi ainsi que des ministères et des organismes, notamment :

- la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, sur le portail Carrières et sur les réseaux sociaux du gouvernement du Québec ;
- une relance annuelle, auprès des ministères et des organismes, pour le dépôt de projets d'emploi par l'entremise du Programme ;

- la mise à jour des fascicules qui composent le guide sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires et du personnel des directions des ressources humaines des ministères et des organismes.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Mesure 1.1.3

Promouvoir, auprès des ministères et des organismes, l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Mesure 1.1.4

Réaliser les travaux visant la mise en œuvre d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées (action 8 de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, élaborée par le Secrétariat du Conseil du trésor). Ces travaux impliqueront notamment la révision du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Indicateur de résultats

Adoption du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées.

Échéance et responsable

Mesure à réaliser, d'ici le 31 mars 2021, par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Santé et sécurité au travail

Obstacle 2 Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouve le Secrétariat.

Engagement 2.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

Mesure 2.1.1

Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Indicateur de résultats

Nombre de formations données par année.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu, dès l'arrivée de la personne, par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.2

Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux, dans l'édifice, et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Mesure 2.1.4

Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.

Indicateur de résultats

Nombre et nature de mesures réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Sensibilisation du personnel

Obstacle 3

Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

Engagement 3.1

Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et sur les mesures qui favorisent l'intégration.

Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet, de capsules, de témoignages et des vidéos pour souligner notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées ;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Indicateur de résultats

Nombre d'éléments diffusés annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées du Secrétariat.

Indicateur de résultats

Plan d'action 2020-2023 diffusé dans l'intranet et le site Web.

Échéance et responsable

Mesure réalisée par la Direction des communications.

Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

Obstacle 4 Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder à des documents et à des services adaptés.

Engagement 4.1 Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics.

Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

Mesure 4.1.1

S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.

Indicateur de résultats

Nombre de plaintes reçues et traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 4.1.2

Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.

Indicateur de résultats

Nombre de demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications, en collaboration avec la Direction de la planification et de la performance organisationnelle.

Mesure 4.1.3

Soutenir les ministères et les organismes dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, notamment :

- promouvoir les outils et les standards sur l'accessibilité du Web en tenant compte de l'expérience d'internautes handicapés, de la stratégie d'optimisation du Web ainsi que des nouvelles technologies en lien avec la production, la mise en ligne et l'utilisation des sites Web et des documents.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

Mesure 4.1.4

Collaborer et assurer le suivi de travaux interministériels en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Indicateur de résultats

Nombre d'activités réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique.

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées est approuvé par le secrétaire du Conseil du trésor. Il sera transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec et diffusé auprès de tout le personnel du Secrétariat ainsi que du grand public par sa mise en ligne dans l'intranet et le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor.

SUIVI ET MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2020-2023

Un bilan des réalisations 2020-2021 du Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées et une mise à jour seront rendus publics au cours de l'année 2021-2022.

POUR NOUS JOINDRE

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent document :

Secrétariat du Conseil du trésor

Direction de la planification et de la performance organisationnelle

Secteur 800, 2^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875

Par ailleurs, les demandes d'exemplaires et les questions relatives à l'accessibilité du document peuvent être adressées à la Direction des communications :

Direction des communications

Secteur 800, 2^e étage
75, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-1529
Télécopieur : 418 643-9226
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca

